



NSIA Banque Côte d'Ivoire
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital de 23 170 000 000 FCFA
Siège social : 8-10, Avenue Joseph Anoma Abidjan-Plateau
01 BP 1274 Abidjan 01
RCCM : CI-ABJ-1981-B-52039
N° d'inscription sur la liste des banques : A 0042 Q

NSIA Banque Bénin
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au Capital de 30 450 000 000 FCFA
Siège Social : Cotonou (Bénin), 76 rue 308 Révérend Père Colineau,
01 BP 955 RP
R.C.C.M. Cotonou : N° RB COT 07 B 1432
Inscrite sur la liste des banques de l'UMOA sous le numéro : 652/MFE/DC/SGM/DAMF

AVIS CONJOINT RELATIF A UN PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

Les sociétés NSIA Banque Bénin et NSIA Banque Côte d'Ivoire ont établi par convention sous seing privé en date du 14 juin 2019, un projet d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions, aux termes duquel NSIA Banque Bénin faisait apport à NSIA Banque Côte d'Ivoire de sa succursale ivoirienne comprenant un actif de **cent quatre-vingt-un milliards sept cent quatre-vingt-six millions deux cents quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante-dix (181 786 298 370) francs CFA** à charge pour NSIA Banque Côte d'Ivoire de prendre en charge la totalité du passif de la succursale ivoirienne de NSIA Banque Bénin évalué à **cent soixante-quinze milliards trois-cent-quatre-vingt-sept millions quatre-vingt-seize mille sept cent quarante-quatre (175 387 096 744) francs CFA** soit un apport net de **six milliards trois cent quatre-vingt-dix-neuf millions deux cent un mille six cent vingt-six (6 399 201 626) francs CFA**.

Il a été convenu qu'en contrepartie de la prise en charge du passif de la succursale de NSIA Banque Bénin en Côte d'Ivoire par NSIA Banque Côte d'Ivoire, NSIA Banque Bénin consent à NSIA Banque Côte d'Ivoire, une garantie de passif d'une durée de trois (3) ans à compter du 31 décembre 2018.

En rémunération de cet apport, il sera attribué aux actionnaires de NSIA Banque Bénin **un million sept-cent-soixante-quatorze mille trois-cent-vingt-trois (1 774 323) actions** nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000) francs CFA créées par NSIA Banque Côte d'Ivoire au titre d'une augmentation de capital réservée pour un montant total d'**un milliard sept-cent soixante-quatorze millions trois-cent vingt-trois mille (1 774 323 000) francs CFA**.

Il sera constitué une prime d'apport s'élevant à **quatre milliards six cent vingt-quatre millions huit-cent soixante-dix-huit mille six cent vingt-six (4 624 878 626) francs CFA**, inscrite au passif du bilan de NSIA Banque Côte d'Ivoire sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux.

L'ensemble des opérations actives et passives de la succursale ivoirienne de NSIA Banque Bénin apportée à NSIA Banque Côte d'Ivoire seront prises en charge par NSIA Banque Côte d'Ivoire et réputées accomplies pour son compte depuis le 1er janvier 2019, sous les conditions suspensives de son approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de NSIA BANQUE CI et de NSIA BANQUE BENIN, de l'augmentation corrélative du capital de NSIA BANQUE CI, de l'avis favorable de la Commission Bancaire de l'UMOA et du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés (CREPMF) et de l'autorisation des Ministres en charge de l'Economie et des Finances de la République de Côte d'Ivoire et du Bénin.

Les créanciers des sociétés participantes dont la créance est antérieure au présent avis pourront faire opposition à l'apport partiel d'actif dans les conditions et délai prévus par l'article 679 de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE.

Le projet d'apport partiel d'actif a fait l'objet d'un dépôt au greffe du Tribunal de Commerce d'Abidjan, le 24 juillet 2019 sous le numéro **9591 du 24-07-19 CI-ABJ-1981-B-52039**.

Pour avis

**Le Conseil d'Administration
de la société NSIA Banque Bénin**

**Le Conseil d'Administration
de la société NSIA Banque Côte d'Ivoire**



80 200 800

Côte d'Ivoire: 8-10, Avenue Joseph Anoma - nsiabanque.ci@groupensia.com - www.nsiabanque.ci

NSIA Banque, le vrai visage de la Banque.

Suivez-nous sur :

